

NO DE DOSSIER DE LA CCN: NG237

DEMANDE DE PRÉQUALIFICATION de :

Équipes artistiques

Projet :

**Équipe artistique chargée de la conception
et de la production du spectacle son et
lumière sur la colline du Parlement 2015-
2019**

Date d'émission: Le 20 août 2013

**Date de clôture : Le 30 septembre 2013 à 15 h,
heure d'Ottawa**



TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION	3
1.1	Aperçu du concours	4
1.2	Définitions	4
2.0	CONTEXTE DU PROJET	5
2.1	La Commission de la capitale nationale	5
2.2	Le spectacle son et lumière sur la colline du Parlement.....	6
2.3	Données démographiques relatives au programme son et lumière	9
3.0	BUT ET OBJECTIFS DU PROJET	10
3.1	But	10
3.2	Objectifs	10
4.0	CONTENU ET TECHNOLOGIE	11
4.1	Contenu.....	11
4.2	Ajouts au contenu pour 2016 et 2017	11
4.3	Technologie	12
5.0	RÔLES ET PORTÉE DES TRAVAUX.....	16
5.1	Rôles de l'Équipe artistique.....	16
5.2	Portée des travaux de l'Équipe artistique	18
5.3	Responsabilités de la CCN	25
5.4	Prestation extérieure de services par la CCN (leurs services ne font pas partie de la portée des travaux du Soumissionnaire)	26
6.0	MÉTHODE OPÉRATIONNELLE PROPOSÉE.....	27
6.1	Réunion de démarrage de projet.....	27
6.2	Recherche et développement du concept.....	27
6.3	Scénarisation, scénarimages et consultations	28
6.4	Conception technique préliminaire	29
6.5	Conception technique finale	30
6.6	Production.....	31
6.7	Intégration, lancement et remise des fichiers du spectacle	32
7.0	ÉCHÉANCIER DE PROJET	34
8.0	EXIGENCES DU CONCOURS.....	35
9.0	RÉTRIBUTION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT	37
10.0	PHASE 1 – PROPOSITIONS ET ÉVALUATION	37
10.1	Propositions pour la phase 1.....	37
10.2	Exigences cotées pour la phase 1.....	40
11.0	DATES CLÉS DU CONCOURS.....	42
	Annexe 1 - Formulaire de droits d'auteur et droits moraux	43

1.0 INTRODUCTION

La Commission de la capitale nationale (CCN) souhaite retenir les services d'une Équipe artistique qui sera chargée de concevoir et de produire un nouveau spectacle son et lumière sur la colline du Parlement. Ce spectacle sera présenté chaque soir d'été de 2015 à 2019. Dans le cadre de la première phase d'un concours en deux temps, les équipes intéressées sont invitées à présenter des propositions pour démontrer leur compréhension du projet, leurs qualifications et leur expérience.

L'Équipe dont les services seront retenus devra démontrer sa capacité à produire un spectacle empreint de créativité, émouvant ET à en assurer la réalisation technique tout en tirant avantage des occasions et des possibilités inhérentes au site qu'est la colline du Parlement. Un équilibre entre le contenu et le savoir-faire technique est donc essentiel.

NOTE: Suite à l'adoption de la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013*, (projet de loi C-60), LC 2013, c 33, (la « *Loi* ») mettant en œuvre le Budget fédéral 2013, le mandat des événements et des activités de la Commission de la capitale nationale sera transféré au ministère du Patrimoine canadien. Tel que prévu par l'article 219 de la Loi, et dans la mesure où ils se rapportent au mandat des activités et des événements, les biens de la CCN seront transférés à Sa Majesté du chef du Canada, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, qui assumera les obligations de la CCN à compter du 30 septembre 2013.

Le contrat résultant de cette DDP / ITT est assujetti au cadre des services qui sont transférés au Patrimoine canadien.

Toute demande de renseignements sur cette demande de proposition doit être présentée par écrit à l'agent principal des contrats, Nicole Galipeau soit par téléphone au 613-239-5678 poste 5191, par télécopieur au 613-239-5007 ou par courriel électronique à nicole.galipeau@ncc-ccn.ca, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. Toutes les demandes de renseignements devraient être reçues au moins sept (7) jours calendrier avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux Entrepreneurs, l'agent principal des contrats examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de la demande de proposition doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent principal des contrats dont le nom figure ci-dessus. À défaut de respecter cette condition, l'Entrepreneur peut (pour cette seule raison) voir sa soumission rejetée

1.1 Aperçu du concours

Le présent document est un appel ouvert aux équipes artistiques ayant une expérience de la conception et de la production d'événements multimédias d'envergure.

Une équipe principale ne peut présenter qu'une seule proposition.

Le ministère du Patrimoine canadien (PCH) sera responsable de la gestion de la deuxième phase du processus.

Le budget total pour les services décrits dans le présent Cadre de référence est de 895 000 \$ (taxes NON comprises). Le montant exact du budget sera confirmé lors de la seconde phase du concours.

Le nouveau spectacle sera lancé en juillet 2015.

Tous les montants cités dans le présent document sont en monnaie canadienne (\$ CAN).

1.2 Définitions

Dans le présent cadre de référence, les mots suivants, quand leur première lettre est majuscule, ont les significations suivantes :

« **Commission de la capitale nationale** » et « **CCN** » signifient la Commission de la capitale nationale ou ses représentants autorisés.

« **Ministère du Patrimoine canadien** » et « **PCH** » signifie le ministère du Patrimoine canadien ou ses représentants autorisés.

« **Soumissionnaire** » signifie un individu, une société, un partenariat ou toute combinaison de ceux-ci, réunis dans un but commun, et qui présente une Proposition à la CCN pour évaluation en réponse à ce cadre de référence.

« **Proposition** » signifie toute l'information, quel que soit le format ou le support, y compris (sans en exclure d'autres) les documents, les fichiers, les photographies, les CD-ROM, les DVD ou tout autre dispositif de stockage numérique qui dans leur ensemble sont présentés aux fins d'évaluation et décrivent pleinement les qualifications du soumissionnaire, son expérience, son concept et sa proposition chiffrée pour concevoir et réaliser le nouveau spectacle son et lumière sur la colline du Parlement.

« **Équipe artistique** » signifie la société, les individus ou une combinaison de ceux-ci que choisit la CCN et qui concluront une entente afin de produire les mises à jour du spectacle son et lumière présenté sur la colline du Parlement.

« **Historien-conseil** » signifie la société, les individus ou une combinaison de ceux-ci que choisit la CCN et qui concluront une entente afin d'offrir un service de consultation et de direction par rapport au contenu historique du spectacle. On trouvera à l'article 5.4 une description de la portée des travaux de l'historien-conseil.

2.0 CONTEXTE DU PROJET

2.1 La Commission de la capitale nationale

La CCN est une société d'État du gouvernement fédéral. Notre mission consiste à veiller à ce que la région de la capitale du Canada soit une source de fierté nationale chargée de signification.

La Commission est responsable de planifier et de participer au développement, à la conservation et à l'amélioration de la capitale du Canada. Il lui incombe aussi d'organiser, de commanditer et de promouvoir des activités et des événements publics à l'image de notre pays si remarquable et diversifié. C'est pourquoi la CCN offre des programmes comme le spectacle son et lumière sur la colline du Parlement, les célébrations entourant la fête du Canada et Bal de Neige. En outre, la CCN offre des services d'interprétation sur des sites comme la colline du Parlement, le boulevard de la Confédération et le domaine Mackenzie-King dans le parc de la Gatineau.



La fête du Canada sur la colline du Parlement.

Bien que le champ d'action de la CCN se limite à la région de la capitale du Canada, sa mission n'en est pas moins de portée **nationale** : son objectif premier est de continuer à façonner une capitale dynamique qui inspire aux Canadiens et aux Canadiennes un sentiment de fierté de ce vaste pays diversifié et en évolution constante.

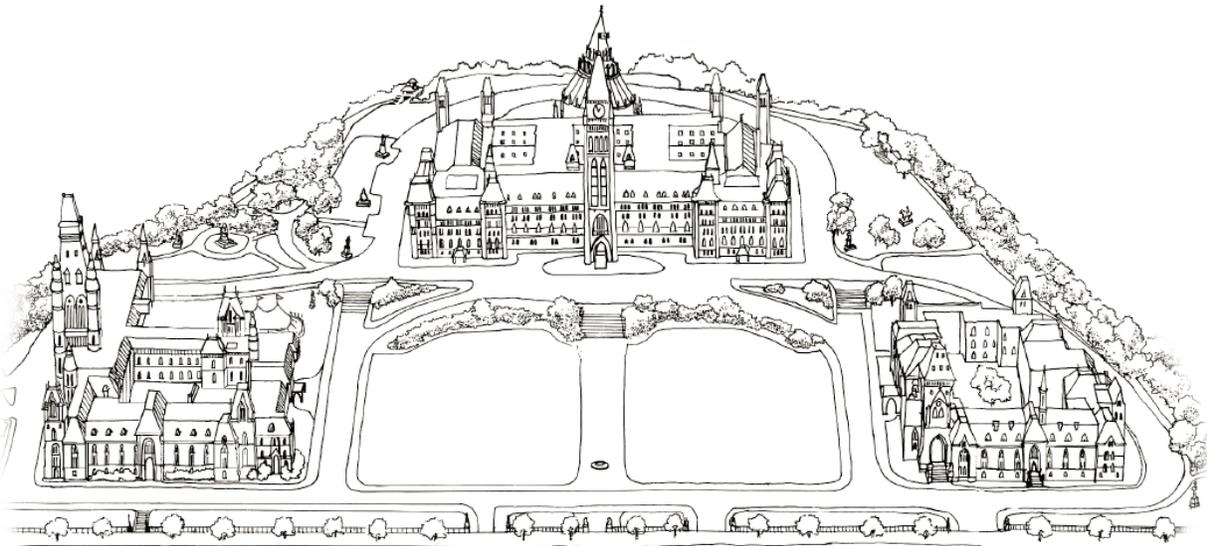
Pour de plus amples détails, veuillez consulter notre site Web :

www.capitaleducanda.gc.ca/

Comme énoncé dans l'introduction du présent cadre de référence (article 1.0 ci-haut), à compter de l'automne 2013 la responsabilité de la programmation publique de la CCN sera transférée au ministère du Patrimoine canadien. Pour plus de clarté, ce cadre de référence continue de citer la CCN pour toutes les prochaines étapes du projet de spectacle son et lumière sur la colline du Parlement.

2.2 Le spectacle son et lumière sur la colline du Parlement

La colline du Parlement est bien plus que le lieu de travail des membres du Parlement et de leur personnel, elle est un symbole national. À titre de site de grande beauté architecturale, d'importance nationale et de lieu de prises de décisions fédérales, la colline n'appartient pas uniquement à ceux et celles qui y travaillent, mais aussi à tous les Canadiens et les Canadiennes. Au cours des mois d'été, environ 80 % des visiteurs sont canadiens et bon nombre d'entre eux s'intéressent au site en raison de sa valeur patrimoniale, de sa beauté et de sa capacité à raconter l'histoire du Canada. Les expériences que vivent les personnes qui visitent la colline influent sur leur perception du gouvernement fédéral, de la capitale et du Canada lui-même. C'est ce qui fait de la colline du Parlement un des plus importants sites au pays pour l'interprétation du patrimoine et la communication de messages dans le cadre de programmes publics.



Dessin de la colline du Parlement avec (dans le sens des aiguilles d'une montre) l'édifice de l'Ouest, l'édifice du Centre et l'édifice de l'Est.

Les spectacles son et lumière sur la colline du Parlement remontent aux célébrations du centenaire du Canada en 1967. Cette année-là, la première expérience de son et lumière est projetée sur l'arrière des édifices du Parlement et peut être vue depuis un amphithéâtre extérieur situé sur la pointe Nepean. C'est en 1984 que la CCN lance son programme de spectacle son et lumière sur la colline du Parlement (le spectacle est projeté sur la façade de l'édifice du Centre). La première version du programme tient l'affiche jusqu'en 1993, et son thème principal est la colline du Parlement et le choix de la région d'Ottawa-Hull comme capitale du Canada. Quatre autres versions du spectacle feront suite à la première :

- i. *Réflexions du Canada : une symphonie en son et lumière* (1994-1999). La trame sonore de cette version avait été enregistrée par l'Orchestre symphonique de Vancouver.
- ii. *À la croisée des vents* (2000-2004). Dans cette production, les quatre vents se faisaient conteurs, et la narration était assurée par des acteurs canadiens de renom, dont Tom Jackson.
- iii. *Canada... l'esprit d'un pays* (2005-2009). Ce spectacle présentait le Canada comme une nation dont la géographie et l'esprit d'innovation l'avaient mené à travailler sans relâche à mieux communiquer. Il mettait en valeur les apports particuliers au secteur de la technologie, des arts et de la culture.
- iv. *Mosaïka : Le Canada raconté par son peuple* (2010-2014). Dans cette plus récente version du programme, des Canadiens et des Canadiennes de toutes les provinces et de tous les territoires racontent l'histoire des terres et des paysages du pays, des réalisations historiques et sociales et des valeurs.

Pour la Commission de la capitale nationale, *Mosaïka* a représenté une avancée technologique importante. Pour la première fois, toute la façade de l'édifice du Centre sur la colline du Parlement servait d'écran virtuel de près de 160 mètres de largeur et de plus de six étages de hauteur pour neuf projecteurs vidéo. De tous les spectacles son et lumière, *Mosaïka* est celui qui a été le plus salué par la critique, s'étant mérité (au moment d'écrire ces lignes) pas moins de 13 distinctions et prix nationaux et internationaux, dont :

- Prix Innovateur touristique de l'année de Tourisme Ontario (2011);
- Prix Boomerang de technologie interactive (2010);
- Canadian e-Tourism Award, Meilleure utilisation novatrice de la technologie (2010)
- Prix de Tourisme Ottawa, Innovation de l'année (2011);
- National Association for Interpretation, 1^{er} Prix Médias, catégorie vidéo long (2011);
- Interpretation Canada, Prix d'excellence, Or (1^{er} Prix), catégorie Interprétation non personnalisée (2012);

- Deux prix de Festivals and Events Ontario (FEO), Meilleure campagne de promotion, Meilleure affiche (2011);
- Cinq prix IFEA / Haas & Wilkerson Pinnacle Awards, y compris Prix or pour la meilleure affiche promotionnelle (2011), Prix argent pour la meilleure photographie d'événement (2011), Prix Bronze pour la meilleure vidéo d'événement (2011), Prix bronze pour le meilleur site Web événementiel (2011) et Prix bronze pour meilleure affiche promotionnelle (2012).

Mosaïka a aussi été nommée au palmarès des 100 meilleurs festivals et événements par FEO (2012 et 2013).

La réussite de *Mosaïka* a été confirmée par une enquête auprès des visiteurs/spectateurs en 2012 qui a révélé que :

- 95 % étaient très ou extrêmement satisfaits du spectacle;
- 99 % le recommanderaient à d'autres;
- 90 % reviendraient regarder le spectacle de nouveau;
- 86 % des spectateurs canadiens sentaient que le spectacle contribuait à leur fierté d'être Canadiens.

Actuellement, le spectacle son et lumière bilingue, d'une durée de 35 minutes, est présenté de la première semaine de juillet jusqu'à la fête du Travail en septembre. Il est présenté une fois par soir et débute à 22 h en juillet, à 21 h 30 en août et à 21 h en septembre et l'entrée est libre. En raison des contraintes opérationnelles sur le site, la plus grande partie du matériel d'éclairage, de sonorisation et de projection est mobile et doit être montée et démontée chaque soir par une petite équipe de six techniciens.



L'édifice du Centre sur la colline du Parlement.

D'ici la fin de 2014, on prévoit que plus de 1,2 million de personnes auront vu l'édition actuelle du spectacle son et lumière. En moyenne, chaque représentation est vue par 4 500 ou 5 000 spectateurs.

Bien que *Mosaïka* ait été couronné de succès, il y a un besoin de mise à niveau du matériel, de tenir compte des besoins importants de gestion du cycle de vie, de revoir le contenu présenté, et de créer des capsules de contenu particulier qui sera intégré au spectacle en 2016 et 2017 (voir l'article 4.2). Pour pousser encore plus loin le médium son et lumière, **la CCN entend avoir un spectacle qui soit impressionnant et à la fine**

pointe de la technologie, avec des qualités artistiques qui sont également exceptionnelles. Fondamental au nouveau spectacle sera une trame narrative engageante et inspirante, une approche cinématographique, une trame sonore et œuvre musicale émouvante, et des animations et des effets visuels de la plus haute qualité.

2.3 Données démographiques relatives au programme son et lumière

En 2012, la CCN a mené une enquête par interrogation au passage auprès de 600 spectateurs ayant assisté au spectacle son et lumière. Parmi les constatations, soulignons :

Provenance :

- 36 % résidents de la région de la capitale nationale (RCN);
 - 41 % résidents du Canada, de l'extérieur de la RCN;
 - 6 % des États-Unis;
 - 17 % d'autres pays.
- } Visiteurs dans la RCN : 64 %

Des Canadiens qui proviennent de l'extérieur de la région de la capitale nationale, 8 % viennent du Québec et 23 % de l'Ontario. Toronto et Montréal sont des marchés importants en raison de leur proximité de la région de la capitale.

Langue (première langue apprise et toujours parlée) :

- 57 % l'anglais;
- 17 % le français;
- 3 % l'anglais et le français;
- 23 % autre.

Âge et sexe :

Une proportion égale d'hommes et de femmes assistent au spectacle son et lumière. L'âge moyen des spectateurs est de 39 ans, bien qu'une partie importante des spectateurs soit plus jeune, c'est-à-dire de 16 à 34 ans :

- 44 % des spectateurs ont entre 16 et 34 ans;
- 36 % ont entre 35 et 54 ans;
- 18 % sont âgés de 55 ans et plus.

À l'attribution du Contrat, le rapport de recherche complet produit par la CCN sera communiqué au Soumissionnaire dont les services auront été retenus.

3.0 BUT ET OBJECTIFS DU PROJET

3.1 But

Le but de l'édition 2015-2019 du spectacle son et lumière est **d'amalgamer dans un nouveau spectacle un contenu éclatant, une trame narrative engageante et une technologie de pointe qui évoqueront notre patrimoine commun par la découverte de personnages, d'événements et de réalisations qui ont marqué l'histoire du pays. Le spectacle inspirera une fierté dans le Canada et dans le fait d'être Canadien.**

3.2 Objectifs

En tout, neuf objectifs ont été fixés pour ce projet, c'est-à-dire :

1. Créer un spectacle son et lumière qui permette de découvrir des personnages clés, des événements importants et des réalisations de marque de l'histoire du pays, et de mieux faire comprendre aux spectateurs qui sont les Canadiens et ce qu'est le Canada.
2. Rehausser la notoriété du spectacle son et lumière sur la colline du Parlement auprès du public et de la presse spécialisée de sorte qu'il soit reconnu comme un événement incontournable au Canada.
3. Créer une production multimédia remarquable, comportant une trame narrative et un contenu tout aussi impressionnants que la technologie utilisée pour les communiquer.
4. Renforcer les capacités techniques de production, y compris par l'ajout de systèmes et d'équipement de pointe, de sorte que le contenu et les effets spéciaux soient éclatants et inspirent l'étonnement.
5. Accroître l'assistance.
6. Inspirer un sentiment de fierté dans le Canada et le fait d'être Canadien.
7. Créer un plan opérationnel respectueux de l'environnement.
8. Adopter une approche technique qui réduise les besoins de travail en soirée pour le montage, l'exploitation et le démontage du matériel.
9. Obtenir un fonds de parrainage (nota : la responsabilité en incombe à la CCN).

4.0 CONTENU ET TECHNOLOGIE

4.1 Contenu

L'édition 2015-19 du spectacle son et lumière présentera l'histoire de notre nation en nous faisant découvrir des personnages clés, des événements importants et des réalisations de marque de l'histoire du pays. Elle sera engageante sur le plan émotif, évocatrice et inspirera un sentiment de fierté envers le Canada et le fait d'être Canadien.

Depuis une dizaine d'années, la technologie et les techniques de production ont progressé et rendu possibles des spectacles son et lumière dotés de nouvelles caractéristiques permettant de nouveaux effets visuels et expérientiels incroyables (couleurs éclatantes, mappage de projection, effets 3D, déformation spatiale, etc.). Ces avancées ont contribué à rendre les productions plus abordables et bon nombre de spectacles multimédias ont vu le jour un peu partout au monde.

La CCN souhaite, avec sa production 2015-2019, créer un spectacle d'avant-garde sur le plan technique et porter le médium son et lumière dans un nouveau créneau. Le spectacle fera preuve d'innovation dans le domaine grâce à une trame narrative et un contenu tout aussi impressionnants que la technologie de pointe utilisée pour les communiquer. La production 2015-2019 reposera sur une (des) trame(s) narrative(s) et un (des) récit(s) forts et engageants. Ils seront exprimés dans un langage cinématographique de sorte à toucher la fibre émotive des spectateurs. La présentation sera appuyée par une trame sonore et musicale émouvant et par des animations et des effets visuels de la plus haute qualité.

Un document d'orientation du concept pour le spectacle 2015-2019 a été préparé afin de fournir de plus amples détails sur les buts fixés pour le contenu de la nouvelle production. Ce document sera remis aux Soumissionnaires finalistes de la phase 2 qui seront invités à produire un concept de création et une approche technique pour le spectacle (voir l'article 8.0).

4.2 Ajouts au contenu pour 2016 et 2017

La portée des travaux de l'Équipe artistique **comprend** la création de deux capsules qui viendront se greffer au nouveau spectacle en 2016 et 2017. Le but de ces capsules est de souligner des anniversaires marquants célébrés ces deux années, et de garder un élément de nouveauté après le lancement du spectacle en 2015.

Capsule de contenu 2016 – Un court ajout de 30 secondes à une (1) minute pour marquer un anniversaire en 2016 (par exemple, l'Union des deux Canadas et le partenariat entre Robert Baldwin et Sir Louis-Hippolyte Lafontaine).

Capsule de contenu 2017 – Un segment de cinq (5) à huit (8) minutes intégré à l'édition 2017 du spectacle pour souligner et célébrer le 150^e anniversaire du Canada.

Le contenu exact de ces segments, ainsi que l'endroit où ils seront insérés dans le spectacle, sera déterminé en collaboration avec la CCN.

4.3 Technologie

Le matériel qui servira à l'édition 2015-2019 du spectacle son et lumière sera composé d'éléments déjà présents dans l'inventaire technique de la CCN, et d'éléments additionnels représentant de nouveaux investissements. Globalement, la CCN prévoit dépenser 3 035 000,00 \$ (taxes NON comprises) en nouveau matériel, en infrastructure et en gestion de cycle de vie. Sur le plan technique, le nouveau spectacle doit être à la fine pointe et être en mesure de livrer une présentation à fort impact composée d'éléments de contenus destinés à rejoindre la fibre émotionnelle des spectateurs et à présenter des effets spéciaux renversants.

Un document d'orientation technique a été préparé pour le spectacle de 2015-2019 afin de dresser la liste du matériel déjà utilisé et des nouveaux besoins pour l'édition 2015-2019. En outre, il comprend des renseignements sur les investissements requis pour la gestion du cycle de vie et l'infrastructure. Ce document d'orientation technique sera remis aux Soumissionnaires finalistes de la phase 2 qui seront invités à produire un concept de création et une approche technique pour le spectacle (voir l'article 8.0).

L'édition actuelle du spectacle son et lumière a recours à un vaste éventail de matériel que nous décrivons ici afin de permettre d'avoir une meilleure idée de l'approche technique retenue pour le spectacle de 2010-2014 :

Vidéo

Le spectacle actuel utilise la version 4.3 du système Dataton Watchout pour la gestion des contenus et la projection. Le système comprend neuf ordinateurs de projection (plus une unité de secours), un ordinateur de production (plus une unité de secours) et un ordinateur pilote pour la gestion de tous les appareils exploités en mode IP à l'aide de logiciels propriétaires.

L'ordinateur pilote est aussi l'ordinateur principal du spectacle. Il sert à allumer et à éteindre tous les projecteurs, et à ouvrir et à fermer les obturateurs des projecteurs individuellement ou par groupes. Il sert également à surveiller les températures

critiques de tous les projecteurs et affiche à l'aide de voyants l'état des projecteurs et des obturateurs. L'ordinateur pilote donne aussi accès au calage de grille pour la fusion des projecteurs de la tour et permet un contrôle visuel des projecteurs. Tous les ordinateurs sont branchés à des unités d'alimentation permanente (UPS).

Le système de projection se compose de neuf projecteurs vidéo et d'une unité de secours. Il comprend actuellement quatre projecteurs Christie Digital Roadster 20Ks et cinq Christie Digital Roadster 18Ks. Six de ces projecteurs sont installés en quasi-permanence sur des dispositifs de relevage hydrauliques dans des enceintes thermostatées. Les trois autres projecteurs sont installés sur une remorque qui est installée puis retirée chaque soir.

La trame vidéo est séparée en cinq modules, c'est-à-dire A, B, T (tour), C et D. Les modules A et D emploient des projecteurs 20k en format vertical alignés sur le centre. Le module T comprend trois projecteurs 18k sur la remorque, utilisés en format vertical et fusionnés sur l'axe horizontal entre le projecteur du dessus et celui du milieu et du dessous. Les modules B et C sont utilisés en mode horizontal et ne sont pas fusionnés.

Les dispositifs de relevage hydrauliques sont munis de détecteurs de hauteur pour assurer chaque soir le même positionnement. Toutes les deux semaines, l'équipe procède à un réglage précis de l'alignement de ces projecteurs à l'aide de supports spécialement conçus et intégrés aux enceintes sur lesquelles les projecteurs sont boulonnés. Ces supports permettent d'effectuer un réglage de décentrement pour assurer la fusion adéquate des deux projecteurs de ce module.

La remorque vidéo contient présentement trois projecteurs qui couvrent l'ensemble de la Tour de la Paix. Ils sont montés sur des supports spécialement conçus pour permettre trois axes de réglage précis. La remorque est climatisée et ventilée pour permettre l'échappement de la chaleur produite par les projecteurs directement vers l'extérieur. Le signal est acheminé par câble optique depuis la régie technique, sous l'escalier principal de la Tour de la Paix, vers une fosse de triage à la flamme du centenaire. De là, un cordon de raccordement Neutrik Fibercon Quad se rend à la remorque, un circuit est affecté au signal vidéo et un autre à l'alimentation Ethernet. Nous disposons également d'un lien vidéo à une caméra munie d'un dispositif VPIZ qui permet de voir le spectacle depuis la régie technique, et d'un lien DMX en cas de besoin.

Tous les signaux vidéo sont acheminés par câble optique et adaptateurs fibre à DVI. Tous les projecteurs sont reliés par Ethernet à l'ordinateur pilote.

Éclairage

Le système d'éclairage comporte plus de 200 dispositifs. Il est géré à l'aide d'une console Grand MA sur PC et MA NSP. Il y a une console principale et une unité de secours branchées sur UPS. Le spectacle actuel utilise quatre modules.

L'éclairage de base de l'architecture de la Cité parlementaire est aussi assuré par DMX. Il y a des nœuds DMX dans certaines parties de l'édifice et des sorties DMX un peu partout sur le site.

Suivent les détails relatifs à l'éclairage :

17 Mac 2K servent d'éclairage d'appoint pour éclairer l'édifice, ils servent tous à des points architecturaux le long de la façade de l'édifice du Centre. Trois unités de rechange sont disponibles.

17 Martin Mac 2K Profile. 16 sont installées en quasi-permanence sur des dispositifs de relevage hydrauliques dans des enceintes thermostatées (8 dans chaque enceinte) et 1 est installée dans la remorque de projection. Ils servent à créer des effets, surtout de pare-lumière, et à rehausser davantage les caractéristiques architecturales de l'édifice. Trois unités de rechange sont disponibles.

10 Studio Due City Colors servent à enrober l'édifice de couleurs d'est en ouest.

36 Colorkinetics Colorblasts servent à mettre en valeur le mur Vaux, une caractéristique architecturale de la Cité parlementaire qui fait office de piédestal visuel de l'édifice du Centre.

60 Birkits LED strobe, exploités à 400 mW, dont 30 en configuration linéaire sur le toit et 30 autres installés de même façon de chaque côté de l'escalier principal.

Six (6) Martin Exterior 1200 installés sur le toit comme des « doigts lumineux » de chaque côté de la Tour de la Paix.

Deux (2) pots fumigènes MDG conçus sur mesure sont aussi installés sur le toit à des fins d'ambiance, un troisième pot fumigène est installé sous l'entrée de la Tour de la Paix pour rehausser certains effets d'éclairage depuis cet emplacement.

La CCN possède une console MA Light 1 et une console Grand MA 1.

Audio

Le système de sonorisation était neuf pour le spectacle actuel. Il s'agit d'un ensemble MEYER M3D en configuration 5.1. Trois haut-parleurs M3D pour le centre, la gauche et la droite, trois extrêmes-graves M3D et deux enceintes satellites JM1P montés sur des dispositifs de relevage de douze pieds. Cet ensemble est déployé chaque soir. La lecture vient de deux magnétophones Tascam MS 2424s, une unité principale et une unité de rechange. Pour la saison 2013, ces unités Tascams seront remplacées par des unités de lecture Tascam HS8. Il y a aussi une piste de secours qui peut être lue en stéréo depuis l'ordinateur Watchout. Le système utilise un système de câblage Meyer VEAM pour l'alimentation électrique et la distribution du signal. Aux fins de mise à jour des pistes

audio, des pistes distinctes seront nécessaires pour les canaux gauche, centre, droit, extrême grave, ambiance gauche et droite, en format WAV à 44,1 k, en plus d'une piste stéréo WMA pour le lecteur Watchout et un second ensemble de pistes 5.1 en format BWF (Broadcast Wave Format) pour le téléchargement de l'unité HS8.

Un système de reprise instantanée A 360 Systems sert à la diffusion de messages pour prévenir la foule en cas de problèmes techniques ou de retards.

En cas d'annulation de spectacle, une piste a été créée dans le système Watchout pour diffuser automatiquement l'avis d'annulation. Dans ce cas, le message est diffusé sur une paire de haut-parleurs à l'épreuve des éléments EV SX300.

Les entrées et sorties audio sont gérées à l'aide d'une console audio de matrices BSS Soundweb qui alimente un extenseur de sortie BSS sw9008iis vers deux dispositifs Meyer Galileo, un pour les canaux principaux et un autre pour l'ambiophonie et le contrôle. Les Meyer Galileo sont gérés depuis le logiciel Meyer Compass installé sur l'ordinateur pilote.

Infrastructure électrique

L'infrastructure électrique de la Cité parlementaire est distribuée d'est en ouest. Il y a actuellement une alimentation 800 AMP 3 phases dans cinq zones. En outre, il y a un point d'alimentation dans la régie technique et un autre sur le toit (60 AMP 3 phases).

Code temporel

Tous les éléments de lecture sont déclenchés par code temporel. Il y a un générateur de code temporel maître et une unité de secours. Le signal est transmis vers les ordinateurs de production Watchout par l'intermédiaire d'une unité M Audio delta 1010, vers les Tascams par leurs entrées de code temps longitudinal (CTL) et vers le Grand MA sur PC par une unité CTL à CTM. Un commutateur automatique entre les deux générateurs de code temporel assure l'alimentation continue de tous les systèmes advenant une panne du générateur de CTL maître. Une option d'horloge maîtresse est disponible pour synchroniser toutes les horloges internes des ordinateurs.

Remarques, considérations relatives à l'installation et au démontage

Le spectacle actuel utilise six remorques pour livrer le matériel chaque soir. Il s'agit d'une remorque pour le matériel vidéo, de deux remorques pour le matériel d'éclairage (à retirer du service) et de trois remorques utilitaires pour transporter les haut-parleurs, les dispositifs d'éclairage, les câbles, les tapis de câbles, etc. Une équipe de six techniciens procède à l'installation, selon leurs responsabilités leurs quarts de travail sont de huit à neuf heures. Les chauffeurs débutent les premiers et sont les derniers à terminer.

Les remorques sont stationnées à moins d'un kilomètre de la colline, sauf pour la remorque de matériel vidéo qui est stationnée dans notre entrepôt à quatre kilomètres.

Habituellement, pour un spectacle présenté à 22 h, l'équipe débute l'installation à 16 h jusqu'à 18 h 30 pour la pause repas de 30 minutes de trois techniciens, et pour la pause repas des trois autres techniciens de 19 h à 19 h 30.

Après l'heure du repas s'amorce une vérification complète de tous les systèmes (audio, éclairage, vidéo) et dès qu'il fait suffisamment noire pour voir la lumière projetée sur l'édifice, le responsable de la présentation entame la vérification de tous les repères pour l'éclairage et de toutes les positions. Il importera de disposer des nouveaux repères et des documents pour ces repères nouveaux et mis à jour. Le technicien vidéo alignera ses projecteurs dès que sa mire sera visible. Le reste de l'équipe demeure sur place prêt à intervenir en cas de problème, et pour effectuer certains travaux d'entretien et de nettoyage.

Le démontage commence cinq minutes après la fin du spectacle pour permettre à nos visiteurs de prendre des photos de l'édifice du Centre illuminé. En outre, un rapport quotidien est rédigé et transmis chaque soir au coordonnateur technique de la CCN pour rendre compte de tout problème ou, s'il y a lieu, pour lui présenter des demandes. Le rapport contient également une estimation du nombre de spectateurs, les conditions météorologiques et des détails sur l'équipe.

5.0 RÔLES ET PORTÉE DES TRAVAUX

5.1 Rôles de l'Équipe artistique

Pour que ce projet soit une réussite, il importe que l'Équipe artistique soit composée de professionnels aguerris capables de concevoir et de produire un spectacle son et lumière prêt à présenter sur la colline du Parlement. Parmi les domaines d'expertise importants, soulignons :

Producteur/réalisateur, dirige tous les aspects de la production (artistiques et techniques).

Gestionnaire de projet, supervise une équipe multi disciplinaire. Il ou elle doit être en mesure de faire une utilisation optimale des ressources, s'assurer de réaliser les produits livrables et d'obtenir les approbations en temps utile, et veiller à ce que les voies de communication entre la CCN et l'Équipe artistique, y compris avec le Producteur audio, le Directeur technique et le Conseiller historique soient claires et ouvertes. Ceci est un rôle clés, et un domaine d'expertise sur lequel la CCN souhaite vraiment mettre l'accent pour ce projet.

Volet artistique :

Directeur artistique, supervise le volet artistique de la production et doit pouvoir diriger une Équipe artistique multi disciplinaire pour créer un spectacle au contenu exceptionnel.

Compositeur / producteur musical et audio possédant une expérience de la création de trames musicales engageantes et des environnements sonores de la plus haute qualité.

Scénariste(s) anglophone, francophone ou bilingue à qui il incombera d'élaborer le scénario de la nouvelle production et de rédiger des textes engageants, de haute qualité, chargés d'émotions qui correspondent à la nature historique de ce programme. C'est là un domaine d'expertise sur lequel la CCN souhaite vraiment mettre l'accent pour le projet 2015-19. Il est prévu qu'un scénariste (anglophone ou francophone) sera désigné scénariste principal.

Rechercheur(s) capable de travailler avec l'historien-conseil et l'Équipe artistique afin de s'assurer que la nouvelle version du programme soit exacte sur le plan historique, équilibré, reflète l'ensemble de la nation et soit riche en contenu.

Concepteur(s) / animateur(s), capables de travailler dans divers styles d'animation de haute qualité et de créer une signature visuelle pour le spectacle.

Volet technique :

Directeur technique, surveille le développement technique de la production.

Concepteur d'éclairage

Concepteur sonore

Concepteur de projections

Concepteur technique

Programmeur de serveur média

Il ne s'agit pas là de la liste exhaustive de tous les domaines d'expertise, mais bien de la liste des principales fonctions à pourvoir. Les membres de l'Équipe devront pouvoir jouer plus d'un rôle.

Comme il est expliqué dans le présent cadre de référence, la CCN souhaite créer une production à la fine pointe de la technologie et dans laquelle le contenu sera à la hauteur de la technologie utilisée pour le présenter. Nous espérons innover dans le domaine du son et lumière grâce à une (des) trame(s) narrative(s) engageantes qui iront rejoindre la fibre émotive des spectateurs. Le spectacle comportera des trames sonores et musicales émotif et des éléments et effets visuels de la plus haute qualité. Les équipes des Soumissionnaires devraient tenir compte de cet objectif. Dans la mesure du possible, les Soumissionnaires pourraient songer à inclure des artistes de renom dans leurs équipes (cinéaste, producteur/réalisateur, scripteur, compositeur, musicien, etc.).

Nota : La CCN retiendra directement les services de l'historien-conseil qui travaillera avec l'Équipe artistique. Voir l'article 5.4 pour une description des services confiés à l'historien-conseil.

5.2 Portée des travaux de l'Équipe artistique

Ce qui suit est une brève description point par point de la portée des travaux de l'Équipe artistique pour la conception et la production du spectacle son et lumière 2015-2019. Veuillez également consulter la méthode proposée, article 6.0, pour une description de l'exécution des travaux ainsi que des produits livrables minimum escomptés.

5.2.1 Gestion de projet

- a. Adopter les meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de projets.
- b. Assurer une communication soutenue et efficace au sein de l'Équipe artistique et entre l'Équipe, l'historien-conseil et la Commission de la capitale nationale.
- c. Présenter toutes les factures en temps opportun.
- d. Préparer tous les procès-verbaux des réunions, et les remettre à la CCN dans les cinq jours ouvrables suivant une réunion.
- e. Créer et tenir à jour un échéancier de projet détaillé qui comprend toutes les tâches, les dates de début et d'achèvement, ainsi que l'état d'avancement des travaux (en pourcentage). Cet échéancier sera présenté dans les dix jours ouvrables suivant la réunion de démarrage du projet, et mis à jour mensuellement ou à la demande de la CCN.
- f. Gérer efficacement toutes les ressources afin d'exécuter le projet dans les délais et les budgets prévus.

5.2.2 Tâches administratives

- a. Participer à des réunions périodiques jugées nécessaires par la CCN par téléconférence ou, au besoin, en personne dans la région de la capitale nationale.
- b. Livrer des présentations à l'Équipe de projet et à la haute direction de la CCN à intervalles prédéterminés tout au long du projet.
- c. Lorsque nécessaire, travailler de concert avec tous les partenaires de la Commission pour ce projet, c.-à-d. l'historien-conseil, les institutions et partenaires fédéraux, les experts-conseils en contenu et en histoire, les parrains, etc.
- d. Fournir et rémunérer tout le personnel nécessaire (administratif, de soutien, de logistique et de production) à l'exécution de toutes les tâches liées aux aspects du projet dont l'Équipe est responsable.
- e. Organiser et défrayer le coût de tous les déplacements (y compris l'hébergement, les indemnités quotidiennes et tout autre frais de voyage) entre les bureaux de l'Équipe artistique et le siège social de la CCN ou la colline du Parlement, et ce pour la durée du projet.
- f. S'assurer à sa charge que la nouvelle production est présentée dans un format bilingue (français et anglais). En outre, les documents produits lors de l'élaboration du spectacle (comme le concept du spectacle, les rapports, scénarios, les scénarios en

images, etc.) doivent refléter l'équilibre bilingue présenté. Les modes d'emploi, voir l'article 5.2.6 f-i, peuvent être présentés en anglais seulement.

- g. Identifier et remettre à la CCN les éléments (images, trames sonores, illustrations, etc.) qui sont libres de droits et pourront servir à la publicité et à la mise en marché du nouveau spectacle son et lumière sur la colline du Parlement.

5.2.3 Responsabilités artistiques

L'Équipe artistique sera responsable de l'ensemble de la création (y compris la planification, la conception, la production et l'intégration) de tout le contenu qui constituera la version 2015-2019 du spectacle son et lumière, **y compris** des capsules de contenu pour 2016 et 2017 décrites à l'article 4.2 du présent cadre de référence. La portée des travaux relevant des responsabilités artistiques comprendra :

- a. Travailler en collaboration avec la CCN, intégrer tous les commentaires et les orientations au cours des diverses phases du développement artistique.
- b. Travailler en collaboration avec l'historien-conseil pour s'assurer de la signification, de l'équilibre et de l'exactitude de tout le contenu présenté dans le spectacle.
- c. Effectuer toute la recherche nécessaire sur les thèmes, les sujets et les idées proposées dans le document d'orientation du contenu, ainsi que sur les nouvelles idées qui émergeront au cours du projet.
- d. Mener des consultations auprès des partenaires de la CCN (historiens, conservateurs, groupes des Premières nations, etc.) aux fins d'évaluation de tout le contenu qui sera présenté. La CCN animera ces consultations.
- e. Suggérer des noms ou des titres pour la nouvelle production. Ces suggestions seront prises en compte par la CCN qui pourra les utiliser ou les approfondir.
- f. Participer à des séances d'évaluation où seront présentés par l'Équipe artistique les scénarimages (storyboards) à des groupes de consultation à des fins de discussion. Ces groupes de consultation seront animés et rémunérés par la CCN.
- g. Rédiger, élaborer la trame, scénariser et produire un scénarimage.
- h. Déterminer, concevoir et produire toutes les animations et faisant partie du spectacle.
- i. Déterminer, concevoir et produire tous les effets visuels, d'environnement ou d'éclairage faisant partie du spectacle.
- j. Déterminer, composer et produire toute la musique originale du spectacle, ainsi que l'environnement d'ambiance sonore du nouveau spectacle. À cet égard, l'Équipe artistique sera responsable de l'enregistrement et du mixage de la bande maîtresse, y compris de tous les coûts de location de studio, d'embauche de musiciens, de la répartition des rôles et de la direction des acteurs pour les voix hors champ (voir l'article 5.2.4, Responsabilités en matière de propriété intellectuelle). La trame sonore doit être de la plus haute qualité, les voix hors champ et les narrations confiées à des acteurs professionnels et enregistrées en studio.
- k. Présenter à la CCN les bandes maîtresses multipistes de la trame sonore, le format sera à déterminer lors de la conception finale de la sonorisation.
- l. Mixer tous les éléments enregistrés pour produire la version finale de la bande maîtresse numérique multipiste de la trame sonore du spectacle harmonisée avec la

conception de sonorisation et du système de lecture. Le mixage final devra se faire sur la colline du Parlement afin d'assurer une compatibilité optimale dans cet environnement sonore unique.

- i. S'assurer que tous les éléments médias proposés soient compatibles avec les capacités de lecture du système utilisé, autrement, indiquer tout matériel additionnel nécessaire pour en faire la lecture.
- m. Produire des concepts de prévisualisation et des maquettes en 3 D.
- n. Produire des maquettes vidéo aux fins d'examen par le CCN pour présenter la façon dont le spectacle sera vu « tel quel » sur l'édifice du Centre.
- o. Fournir des rendus graphiques ou numériques, basés sur le concept et l'approche technique, qui pourront servir comme matériel de promotion ou à des activités de financement.
- p. Produire des trames de projection, des masques de matrice vidéo, des dessins d'échelle et un mappage vidéo de l'édifice du Centre.
- q. Produire des modèles de conception média pour les éléments de projection et les surfaces.
- r. Produire les versions finales de tout le matériel visuel et sonore, y compris les effets environnementaux.
- s. Optimiser le contenu visuel pour l'harmoniser à la surface de projection et améliorer la qualité générale visuelle (coloration, contraste, résolution) et le rendu des contenus médias.
- t. Produire des fichiers d'images en haute résolution pour la production des gobos sur mesure.
- u. Procéder à des essais sur le site du nouveau contenu au cours de la saison 2014 de son et lumière. Ces tests se feront à l'aide du matériel utilisé pour les versions 2010 à 2014 du spectacle.
- v. Intégrer sur le site l'ajout du contenu pour l'édition 2017 avec l'éclairage, la sonorisation et tout autre effet environnemental.
- w. Faire la présentation du spectacle sur le site au client, intégrer les suggestions et obtenir l'approbation finale une fois l'intégration complétée. Il est à prévoir au moins deux soirées pour cette étape de sorte que la CCN soit en mesure d'évaluer adéquatement le spectacle, et que l'Équipe puisse intégrer les modifications voulues. Pour de plus amples détails, consulter l'article 6.7.

5.2.4 Responsabilités en matière de propriété intellectuelle

- a. L'Équipe artistique doit fournir à la CCN un spectacle :
 - i. Prêt à présenter, c'est-à-dire que le spectacle peut être présenté au public, sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle de quiconque et sans avoir à payer ni frais ni redevances en surplus de ceux obtenus et payés par l'Équipe artistique ainsi que ceux spécifiquement indiqués au Contrat comme payables par la CCN.
 - ii. Exclusif à la CCN, soit un spectacle complet que seule la CCN peut présenter ou qu'on ne pourrait présenter qu'avec sa permission;

- iii. Dans le cas d'œuvres originales et/ou libres de droits, qui peuvent être utilisées par la CCN (ou avec sa permission), en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, dans n'importe lequel ou tous les médias, que la CCN connaît maintenant ou qu'elle pourrait connaître éventuellement, à des fins variées de promotion et de marketing;
 - iv. Dans le cas d'œuvres existantes qui ne font pas partie du domaine public, qui peuvent être utilisées par la CCN (ou avec sa permission) en vertu d'une licence non exclusive qui sera obtenue du propriétaire des œuvres par l'Équipe artistique accordant le droit d'utiliser les œuvres en question dans le cadre d'un spectacle son et lumière, ainsi que le droit d'utiliser 30 secondes de l'œuvre de quelque façon que ce soit, dans n'importe lequel ou tous les médias, que la CCN connaît maintenant ou qu'elle pourrait connaître éventuellement, à des fins variées de promotion et de marketing.
- b. L'Équipe artistique sera responsable des aspects suivants :
- i. Déterminer toutes les permissions, licences, droits, renoncations, etc. à obtenir, ainsi que tous les droits, redevances, etc. à verser afin de pouvoir présenter le spectacle en public POUR UNE PÉRIODE D'AU MOINS CINQ ANS PRENANT FIN LE 31 DÉCEMBRE 2019;
 - ii. Obtenir tous les éléments énumérés au point 5.2.4.b.i. et assumer les coûts qui en découlent, sauf dans les cas où il est expressément indiqué qu'ils sont défrayés par la CCN dans le cadre du présent Contrat.
- c. Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Équipe artistique devra TOUT SPÉCIALEMENT :
- i. *Dans le cas du matériel créé par l'Équipe artistique* – ce matériel appartient à la CCN en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, CG12 (clauses générales) et CG6/7 (clauses supplémentaires) : pour plus de certitude et de clarté, transférer à la CCN les droits d'auteurs sur :
 - toute pièce originale créée par l'Équipe artistique (incluant par ses employés) soit des textes, de la musique, des sons, des images, des éclairages, des effets environnementaux et autres, etc.;
 - l'arrangement et/ou la synchronisation des divers éléments;
 - toute nouvelle œuvre découlant de l'arrangement, soit le spectacle.
 - ii. *Dans le cas du matériel créé par un sous-traitant* : obtenir de tout sous-traitant embauché afin de créer une pièce originale et/ou pour s'occuper de l'arrangement et/ou de la synchronisation des divers éléments qui entreront dans le cadre du spectacle, un transfert des droits d'auteur ou d'un permis exclusif d'utilisation de la pièce et/ou de l'arrangement originaux, et ce, pour une période de 5 ans à l'échelle mondiale. Si le sous-traitant fait partie d'un groupe, il doit, dès le départ, prendre les mesures nécessaires pour exclure de son répertoire le travail qu'il a entrepris de réaliser (de façon à conserver le droit

- de propriété et à pouvoir le transférer librement et de façon valide);
- iii. *Dans le cas d'œuvres existantes* : dans le cas des œuvres qui existent déjà et qui n'appartiennent pas au domaine public, obtenir du propriétaire des droits d'auteur une licence non exclusive d'utilisation pour une période de 5 ans à l'échelle mondiale et afin de pouvoir les intégrer au spectacle;
 - iv. *Licence autorisant la synchronisation* : obtenir une licence de synchronisation de l'organisme approprié (p. ex. ACDRML, SODRAC);
 - v. *Licences de logiciels* : acheter et remettre à la CCN une copie de tout logiciel de présentation de spectacle, et sa licence d'utilisation, dont la CCN aurait besoin pour présenter et/ou modifier le spectacle;
- d. L'Équipe artistique cédera ses droits moraux sur toutes les œuvres créées dans le contexte du présent Contrat, et ce faisant comprend et accepte qu'elle permet à la CCN de modifier les œuvres comme bon lui semble. L'Équipe remettra à la CCN une cession de droits moraux de tout sous-traitant qu'elle embauche pour créer des œuvres dans le cadre du présent Contrat. Voir l'annexe 1 *Formulaire de droits d'auteur et droits moraux*.
- e. L'Équipe artistique doit fournir à la CCN aux fins d'approbation une copie imprimée de toutes les licences, transferts, cessions, droits d'auteur et autres documents créés en rapport avec l'article 5.2.4 avant le 5 juin 2013. L'Équipe doit aussi dresser la liste des noms et des coordonnées de chaque détenteur de droits afin de permettre, en cas de besoin, à la CCN de communiquer avec eux.
- f. Au besoin, la CCN devra verser les droits prescrits en vertu du tarif 11 de la SOCAN. Tous les autres droits et redevances seront versés par l'Équipe artistique.

5.2.5 Responsabilités techniques

- a. Travailler en collaboration avec la CCN, intégrer les suggestions et les orientations au cours des différentes phases du développement technique.
- b. Assurer l'intégration du spectacle son et lumière sur la colline du Parlement aux infrastructures déjà présentes sur la colline du Parlement en profitant au maximum du matériel déjà disponible et dont le nom apparaît dans l'inventaire (qui sera fourni dans le document d'orientation technique);
- c. En consultation avec la CCN, définir tous les détails, les plans, ainsi que les horaires de travail du projet de production;
- d. Se familiariser, le cas échéant, avec le système technique déjà en place à la CCN aux fins de l'actuel spectacle son et lumière sur la colline du Parlement.
- e. Aider à organiser et participer aux tests sur le site du matériel et des systèmes clés jugés nécessaires par la CCN en collaboration avec l'Équipe artistique.

- f. Élaborer, en consultation avec la CCN, un concept technique pour le spectacle, y compris une liste du matériel et du personnel nécessaire, les besoins en infrastructure et en gestion de spectacle, les besoins en logistique pour l'installation et le démontage, etc.
- g. Déterminer les besoins de production supplémentaires nécessaires afin de produire le concept proposé, y compris tout système auxiliaire, ainsi que les éléments permettant d'assurer qu'on peut présenter le spectacle malgré un problème technique avec une pièce de matériel. La CCN examinera ces besoins et pourrait procéder ensuite à l'achat ou à la location de tout matériel jugé nécessaire. L'Équipe artistique ne doit pas oublier que du matériel de rechange, nécessaire à la présentation du spectacle tout au long de la saison estivale, est essentiel et fait partie du budget total prévu pour l'achat de matériel.
- h. Faire des recherches sur les fournisseurs et les consulter afin de produire des projections budgétaires et des devis techniques détaillés (nota : l'achat du matériel sera organisé par la CCN dans le cadre d'un processus de concurrence).
- i. Travailler avec la CCN pour faire une analyse de valeur des exigences techniques des besoins de la production.
- j. Produire tous les scénarimages, les scénarios du spectacle, feuilles de chronométrage, ainsi que les séquences chronologiques servant à programmer le matériel de sonorisation, d'éclairage et de projection et de tout autre type de matériel recommandé.
- k. Programmer tous les serveurs média, le système de commande audio numérique, l'éclairage, ainsi que l'intégration des commandes de toutes les plates-formes techniques utilisées pour le spectacle.
- l. Coordonner la programmation globale du spectacle en s'assurant de prévoir amplement de temps pour accomplir les travaux et corriger les erreurs au niveau du spectacle et de procéder aux répétitions avant la date de lancement prévue en juillet 2015 (Nota : les célébrations de la fête du Canada exigent que les répétitions du spectacle son et lumière aient lieu plus tôt en saison. Les répétitions sont actuellement prévues du 25 au 29 mai 2015. Veuillez consulter l'article 7).
- m. Préciser tous les logiciels et le matériel informatique nécessaires à la mise en œuvre du concept du spectacle. Tout logiciel ou matériel doit faire l'objet d'une approbation par la CCN avant qu'elle n'en fasse l'achat.
- n. Fournir les conceptions originales ou les modifications de conception pour les remorques actuelles ou nouvelles et l'infrastructure technique nécessaires à l'exécution du concept proposé tant sur le plan logistique que technique. La conception par l'Équipe technique doit être avancée au point de pouvoir présenter des dessins d'atelier et des spécifications prêts pour lancer un appel d'offres. Toutes les conceptions devront être vérifiées et authentifiées (sceau) par un ingénieur agréé ou par d'autres professionnels afin d'assurer la viabilité de la conception. L'Équipe artistique assumera tous les coûts et frais de cette vérification.
- o. Veiller à ce que tout le matériel proposé pour le spectacle soit conforme aux codes en vigueur (municipaux, provinciaux ou fédéraux) et aux normes existantes de

l'inventaire de la CCN. En cas d'écart entre les règles, le code le plus rigoureux prévaudra.

- p. Assurer la programmation et la mise en service de la version 1.0 des systèmes de commande du spectacle avant l'intégration avec des versions modifiées 2.0, 2.5, etc.
- q. Fournir les services d'un directeur technique vidéo pour aider à la conception, l'installation, le calibrage et l'alignement du système de projection vidéo.
- r. Fournir les services d'un professionnel en TI pour optimiser tous les ordinateurs utilisés dans la conception technique proposée, pour concevoir l'ensemble du système informatique et du réseau et pour assurer la mise en place du réseau informatique sur le site.
- s. Fournir la conception de toutes les caisses de transport nécessaires au spectacle (régie technique, dispositifs d'éclairage, etc.) en tenant compte des besoins de raccordement, de connexions nouvelles ou existantes et de tout panneau de répartition conçu sur mesure qui serait nécessaire. Les conceptions seront des dessins d'atelier prêt à remettre aux fabricants de caisse lors d'un appel d'offres.
- t. Être responsable de l'installation de tout le matériel sur des supports basés sur la conception technique des caisses de transport. La CCN fera l'acquisition de tout le matériel nécessaire, des caisses, des câbles, des boîtes de raccordement et autres éléments identifiés dans le document de conception technique, et les expédiera au concepteur technique pour la mise sur support et le câblage. La CCN fera réexpédier le matériel à la région de la capitale nationale une fois le travail achevé et les systèmes mis à l'essai.
- u. Le directeur technique et les membres de son Équipe jugés nécessaires devront être sur le site pour plusieurs jours au début du mois de juillet pour offrir un soutien technique lors des répétitions et de la soirée d'ouverture.

5.2.6 Responsabilités logistiques

- a. Fournir deux (2) copies de travail des fichiers du spectacle, y compris les bandes maîtresses du spectacle et les fichiers de production (le type de fichier dépendra des logiciels utilisés par l'Équipe artistique, p. ex. Final Cut Pro, AfterEffects ou autres) accompagnés des fichiers de travail et des données du spectacle avant le 5 juin 2015. Si, pour toute raison, l'Équipe artistique modifie les fichiers ou les données du spectacle, des copies mises à jour et étiquetées doivent être remises à la CCN dans les sept (7) jours suivant la modification.
- b. L'Équipe artistique doit s'assurer que toutes les copies des fichiers finaux présentent une qualité satisfaisante pour la CCN.
- c. Fournir des copies électroniques et des copies papier (soit des versions imprimées) des données du spectacle avant le 5 juin 2015.
- d. Pour la programmation d'éclairage révisé, fournir un index de référence pour les signaux d'éclairage révisés.
- e. Au plus tard le 1^{er} juin 2015, remettre un cédérom et deux (2) cartables renfermant les copies imprimées du manuel d'exploitation présentant tous les renseignements sur l'utilisation et l'entretien dont on doit disposer pour offrir le spectacle tous les jours.

- f. Établir l'ordre détaillé des opérations de démarrage et de redémarrage advenant une interruption du spectacle en plein milieu ou avant qu'il ne débute. Joindre à ce document une foire aux questions afin de pouvoir procéder au diagnostic des pannes le plus rapidement possible.
- g. Joindre également des notes relatives à la programmation afin de produire des copies de sauvegarde du contenu des ordinateurs et des serveurs vidéo.
- h. Remettre à la CCN, avant le 5 juin 2015, un vidéo HD du spectacle au complet tel que vu sur la colline du Parlement (point de vue unique est acceptable) qui servira de dossier visuel pour tous les signaux d'éclairage.
- i. Fournir un schéma technique détaillé conforme à l'exécution avant le 4 juillet 2015.

5.3 Responsabilités de la CCN

Les responsabilités de la CCN comprendront ce qui suit :

5.3.1 Responsabilités artistiques

- a. Fournir l'orientation du concept du spectacle.
- b. Travailler en étroite collaboration avec l'Équipe artistique tout au long du développement du spectacle en étant présente lors des ateliers, en formulant des commentaires et des orientations.
- c. Approuver les produits livrables aux principaux jalons du projet.
- d. Faciliter les consultations auprès des experts en histoire, des groupes des Premières nations et/ou d'autres groupes jugés utiles par la CCN.
- e. Permettre de faire évaluer le contenu du spectacle par un groupe de discussion qui se réunira à la région de la capitale nationale.

5.3.2 Responsabilités techniques

- a. Fournir un document d'orientation technique du spectacle.
- b. Tenir des consultations techniques continues avec l'Équipe artistique à toutes les étapes du spectacle.
- c. Approuver les produits livrables aux principaux jalons du projet.
- d. Organiser, en consultation avec l'Équipe technique, des tests sur le site des principaux systèmes et équipements jugés nécessaires par la CCN.
- e. Louer ou acheter tout le matériel technique nécessaire, comme convenu au cours des étapes d'élaboration du concept, y compris les logiciels.
- f. Fournir des plans de site complets, à l'échelle, montrant toutes les infrastructures utilisées pour le spectacle actuel.
- g. Coordonner la livraison, le montage, l'utilisation, l'entretien et le démontage de tout le matériel de production et des infrastructures utilisées lors du spectacle, y compris, entre autres, la circulation et le transport, le génie, les infrastructures, les éléments du décor, la gestion du site, la santé et la sécurité, la logistique sur le site, l'alimentation en eau et en électricité, la gestion des câbles, la machinerie lourde, les dispositifs de levage, le matériel de projection, les écrans vidéo, l'éclairage, les

systèmes audio, le soutien à la radiodiffusion, la gestion interne, le réseautage TI, la signalisation, les systèmes de CVCA, la régie, etc.

- h. Fournir et gérer tous les services contractuels, les services spécialisés et les techniciens nécessaires à l'installation du spectacle, l'intégration des éléments, sa présentation et le démontage des installations. Ceci exclut les Contrats qui relèvent des responsabilités du Soumissionnaire.
- i. Assurer la liaison avec les responsables de la Cité parlementaire pour toutes les activités de tests, d'installation et de construction afin d'obtenir l'approbation des échéanciers, des conceptions et des modifications d'infrastructure.

Nota : Le Soumissionnaire retenu devra tenir compte de la nature des lieux et des restrictions qui s'imposent lors de travaux à proximité d'édifices patrimoniaux, ainsi que les restrictions sur le plan de la construction et de la modification de l'infrastructure sur la colline pourraient entraîner.

5.3.3 Responsabilités administratives

- a. Désigner une personne-ressource qui assurera la liaison avec l'Équipe artistique.
- b. Rester disponible afin de pouvoir participer à des consultations tout au long du projet.
- c. Assister à des réunions périodiques.
- d. Obtenir toutes les permissions nécessaires afin de pouvoir présenter le spectacle sur la colline du Parlement.
- e. Réaliser toutes les initiatives de promotion et de mise en marché, incluant les relations avec les médias et la couverture de l'actualité avant, pendant et après le spectacle.
- f. Obtenir les approbations nécessaires des partenaires, des intervenants, des comités d'examen, des comités, etc.
- g. Retenir les services de l'historien-conseil.

5.4 Prestation extérieure de services par la CCN (leurs services ne font pas partie de la portée des travaux du Soumissionnaire)

5.4.1 Historien-conseil

- a. La CCN passera directement un marché avec l'historien(ne)-conseil afin qu'il / elle fournisse un service de consultation pour tout matériel historique relié au projet.
- b. La portée des travaux du Conseiller historique technique comprendra ce qui suit :
 - i. Réviser et commenter chacun des livrables majeurs tel que souligné dans l'article 6.0, y compris le texte au sujet de l'approche, l'ébauche et la version finale des scénarimages, l'ébauche des rendus et la version finale de ceux-ci, afin d'en assurer l'intégrité et l'équilibre historique.

- ii. Participer à la réunion de démarrage et à l'atelier, tel que souligné dans l'article 6.1 de ce CR.
- iii. S'il y a lieu, participer à d'autres réunions ou ateliers jugés nécessaires à la réalisation du projet.
- iv. Fournir une liste concise de lectures recommandées et/ou un texte servant d'introduction à la matière historique afin que l'Équipe artistique puisse se familiariser avec le sujet historique.
- v. Répondre aux questions et offrir un service de consultation auprès de l'Équipe artistique par rapport au contenu historique.

6.0 MÉTHODE OPÉRATIONNELLE PROPOSÉE

La méthode opérationnelle qui suit est proposée par la CCN pour l'exécution des travaux énoncés dans le présent CR. La méthode décrit les étapes minimales et les produits livrables liés à la conception et à la production de l'édition 2015-2019 du spectacle son et lumière.

La réalisation de ce projet exige une approche fortement axée sur la collaboration entre l'Équipe artistique, la CCN et l'historien-conseil pour la conception et la production du nouveau spectacle.

6.1 Réunion de démarrage de projet

À la suite de l'attribution du Contrat, l'Équipe artistique se rendra à la région de la capitale pour participer à une réunion de démarrage de projet d'une durée de deux jours. Cette réunion aura pour but de passer en revue le but et les objectifs du projet, la portée des travaux, la méthode opérationnelle, le budget, l'échéancier d'exécution, les produits livrables, les axes de communication ainsi que les orientations du contenu et du volet technique. La CCN présentera et formulera des commentaires par écrit sur le concept de création et l'approche technique proposés par l'Équipe de production. Une visite de la colline du Parlement sera aussi organisée. Le principal produit livrable issu de cette réunion prendra la forme d'un **échéancier de projet** mis à jour et détaillé.

6.2 Recherche et développement du concept

Au cours de cette phase, en s'inspirant des commentaires de la CCN, l'Équipe artistique effectuera des recherches afin d'approfondir davantage le concept du spectacle son et lumière 2015-2019. L'Équipe artistique :

- Sera en communication avec l'historien-conseil et effectuera des **recherches** sur le contenu du spectacle et les possibilités techniques.

- Organisera des **réunions** et des **ateliers de travail** avec la CCN afin de peaufiner les approches techniques et artistiques du projet.
- Présentera un **rapport sur le concept du spectacle** qui comprendra un synopsis révisé de haut niveau du nouveau spectacle, des suggestions de styles visuels et d'animation à utiliser, des idées pour l'éclairage et d'autres effets et des idées pour la musique et l'environnement sonore. Le rapport sur le concept présentera aussi une approche révisée de la réalisation technique, y compris des suggestions de matériel, d'infrastructure et de régie technique du spectacle qui seront requis.

6.3 Scénarisation, scénarimages et consultations

Cette étape sera consacrée à traduire le concept de spectacle élaboré en un scénario et scénarimage détaillés et approuvés prêt pour l'étape de la réalisation. En se basant sur les commentaires formulés à l'égard du rapport sur le concept du spectacle, l'Équipe artistique :

- Peaufinera le concept du spectacle après des consultations plus approfondies avec l'historien-conseil, et fera des **recherches** sur les approches artistiques et techniques.
- Organisera des **réunions** et des **ateliers de travail** avec la CCN afin de produire les scénarios, les scénarimages, les concepts visuels et l'approche de sonorisation.
- Créera un **scénario** de haute qualité, à caractère cinématographique et engageant sur le plan émotif qui sera présenté à la CCN. Ce scénario sera vraisemblablement modifié plusieurs fois avant de recevoir l'approbation de la CCN.
- Une **ébauche de scénarimage** sera créée afin de découper le scénario en scènes, des dessins permettant d'illustrer le visuel d'accompagnement. Le scénarimage devra aussi décrire les approches d'éclairage des diverses scènes, contenir des suggestions de musique et de trame sonore ainsi que d'effets sonores qui pourraient être inclus. L'ébauche de scénarimage sera présentée à la CCN. Les commentaires seront intégrés par l'Équipe artistique dans les versions subséquentes du scénarimage. Plusieurs versions du scénarimage seront vraisemblablement nécessaires.
- Disposant de l'ébauche de scénarimage approuvé, l'Équipe artistique procédera alors à **raffiner l'aspect visuel des scènes principales**, déterminées en collaboration avec la CCN, afin de mieux illustrer les éléments visuels proposés.
- Le contenu du spectacle prenant forme dans les scripts et scénarimages, l'Équipe artistique **suggérera des noms et des titres pour la nouvelle production**, et la CCN en tiendra compte à des fins d'utilisation ou d'approfondissement.
- Les ébauches de scénarimage et les conceptions approuvées serviront aux **consultations** auprès des experts en histoire, des groupes des Premières nations et/ou d'autres groupes jugés utiles. Ces consultations seront organisées et animées par la CCN et nécessiteront la participation de l'Équipe artistique.
- Les scénarimages, scripts et concepts serviront aussi à un exercice d'**évaluation formative** qui consistera à les soumettre à l'examen de groupes de discussion. L'évaluation sera organisée et animée par la CCN et nécessitera la participation de l'Équipe artistique.

- Les commentaires recueillis lors de ces consultations permettront l'élaboration de **scripts et scénarimages définitifs** qui seront présentés à la CCN. Plus d'une version des scripts et scénarimages pourraient être nécessaires avant de recevoir l'approbation finale.
- Disposant des scripts et scénarimages définitifs approuvés, l'Équipe artistique procédera alors à la création de **conceptions** additionnelles pour les scènes principales de la production. Ces conceptions seront mises à l'essai au cours de la saison 2014 du spectacle son et lumière à l'aide des équipements et de l'infrastructure en place. Ces tests aideront à évaluer le positionnement des graphiques et le cadrage général tel que vu sur l'édifice du Centre.

6.4 Conception technique préliminaire

En se basant sur les commentaires reçus à l'égard du rapport de conception du spectacle, l'Équipe artistique effectuera des recherches plus approfondies et peaufinera l'approche technique au spectacle. Au cours de cette phase, les travaux comprendront :

- **La recherche** du matériel proposé, de l'infrastructure et de la régie nécessaires à l'exécution de l'approche technique suggérée pour le spectacle.
- L'organisation de **réunions** et **d'ateliers** avec la CCN afin d'élaborer la conception technique.
- La **participation et l'aide à l'organisation des essais sur le site des principaux équipements et systèmes** jugés nécessaires par la CCN en collaboration avec l'Équipe artistique.
- L'établissement d'une liste préliminaire du matériel qui précise toutes les pièces (marque et modèle) suggérées pour le spectacle, classées par système (vidéo, audio, éclairage, régie technique, effets spéciaux, infrastructure, etc.). Le nombre d'unités requises (y compris les unités de rechange) sera aussi inclus, de même qu'un **budget de « catégorie B »** qui inclut des colonnes affichant les montants « taxes incluses, taxes exclues ». La liste du matériel comprendra en annexe les feuilles de spécifications des fabricants.
- L'utilisation de plans fournis par la CCN pour créer un **plan préliminaire** d'aménagement du site pour le spectacle, y compris l'emplacement suggéré du matériel accompagné d'aides visuelles pour aider à comprendre le choix des emplacements et leur lien avec la conception.
- La production d'un **document préliminaire sur l'infrastructure** avec la conception de nouveaux éléments d'infrastructure qui devront être fabriqués (par exemple, des dispositifs de relevage hydrauliques et des enceintes pour projecteurs sur mesure, du matériel d'éclairage ou autre, des remorques conçues sur mesure, et tout autre élément unique d'infrastructure qui devra être créé pour le spectacle).
- La production d'un **diagramme schématique technique** pour illustrer les mécanismes de régie et de lecture.
- Production d'un **diagramme d'électrification** illustrant les charges pour chaque service.

- Production d'une **carte DMX** et **dresser la liste de toute l'infrastructure contrôlée par DMX**. Cette liste devrait être établie par groupe et aussi inclure des renseignements sur les dispositifs RDM (l'infrastructure DMX actuelle a été mise à niveau en 2013 pour respecter la norme RDM ANSI 1.20).
- Production d'un **diagramme de sonorisation**, y compris une illustration du champ acoustique à l'aide d'un logiciel de cartographie, c.-à-d. MAPPonline de Meyer.
- Proposition de **schéma de connexions** par système, Ethernet, signal vidéo, signal audio, DMX, régie, etc.
- Présentation de documents **PDF à l'échelle** pour tous les travaux énumérés ci-dessus.

Ces produits livrables seront intégrés dans un **document de conception technique préliminaire** qui sera remis à la CCN, aux fins d'examen, au moins une semaine AVANT une présentation par l'Équipe artistique. La CCN commentera par écrit le document de conception technique préliminaire qui sera communiqué à l'Équipe artistique dans un délai minimum de deux semaines. Ces commentaires seront pris en compte dans la prochaine phase du projet.

6.5 Conception technique finale

Au cours de l'étape finale de la conception, l'Équipe artistique peaufinera son approche technique en fonction des commentaires et des suggestions formulées par la CCN, et préparera tous les schémas techniques permettant de lancer un appel d'offres. Ces travaux comprendront :

- **La recherche** des besoins précis en matériel, en infrastructure et en régie de contrôle nécessaires pour créer l'approche technique du spectacle.
- L'organisation de **réunions** et **d'ateliers de travail** avec la CCN afin de poursuivre la conception technique.
- **La participation et l'aide à l'organisation des essais sur le site des principaux équipements et systèmes** jugés nécessaires par la CCN en collaboration avec l'Équipe artistique.
- La production d'une **liste définitive du matériel** précisant tout le matériel (marque et modèle) utilisé dans le système de présentation du spectacle (vidéo, audio, éclairage, régie, effets spéciaux, infrastructure, etc.). La liste contiendra en outre le nombre d'unités requises (y compris les unités de rechange) et un **budget** plus précis. La liste du matériel présentera en annexe les feuilles de spécifications des fabricants.
- À l'aide des plans fournis par la CCN, création d'un **plan définitif** d'aménagement du site pour le spectacle, y compris l'emplacement suggéré du matériel accompagné d'aides visuelles pour aider à comprendre le choix des emplacements et leur lien avec la conception.
- Production d'un **document final sur l'infrastructure**, avec dessins d'atelier, prêt à passer en appel d'offres, avec la conception détaillée de nouveaux éléments d'infrastructure qui devront être fabriqués (par exemple, des dispositifs de relevage hydrauliques et des enceintes pour projecteurs sur mesure, matériel d'éclairage ou

autre, remorques conçues sur mesure, et tout autre élément unique d'infrastructure qui devra être créé pour le spectacle). Il importe de rappeler qu'à cette étape du projet, toutes les conceptions originales présentées par l'Équipe artistique, les dessins d'ateliers et les spécifications doivent être complets et prêts à lancer un appel d'offres. La CCN examinera ces conceptions, et, si elle le juge nécessaire, demandera à des ingénieurs agréés ou à d'autres professionnels de les vérifier pour assurer leur viabilité (l'Équipe artistique assumera tous les coûts et frais de cette vérification).

- Production d'un **diagramme schématique technique** pour illustrer l'ensemble de la distribution, de l'alimentation en électricité, des signaux et de la conception de chaque système. Comme nous pouvons prévoir des modifications au cours de l'installation, un document conforme à l'exécution devra être fourni avant le 4 juillet 2015.
- Présentation des **dessins CAO originaux et des copies en format PDF** pour tous les travaux décrits plus haut.

Ces produits livrables seront intégrés dans un **document de conception technique finale** qui sera remis à la CCN, aux fins d'examen, au moins une semaine AVANT sa présentation par l'Équipe artistique. La CCN commentera par écrit le document de conception technique préliminaire qui sera communiqué à l'Équipe artistique dans un délai minimum de deux semaines. Ces commentaires seront pris en compte dans la rédaction d'un document révisé de conception technique finale qui sera de nouveau présenté à la CCN pour approbation finale.

Disposant d'une conception finale, la CCN procédera à un exercice d'analyse de la valeur de sorte que tous les nouveaux achats seront analysés en profondeur. Cet exercice pourrait entraîner des substitutions de matériel basées sur le rendement, le coût ou d'autres réserves exprimées par la CCN. La Commission procédera alors à l'achat du nouveau matériel nécessaire à la réalisation du spectacle. Les achats se feront dans un processus concurrentiel et certains articles pourraient être substitués par des équivalents après l'étape d'ingénierie de la valeur. La CCN comprend que certains articles auront été choisis pour leurs caractéristiques inhérentes. La question des équivalents sera abordée avec le directeur technique.

6.6 Production

Disposant des scénarimages et des documents de conception approuvés, l'Équipe artistique amorcera alors la production du contenu, y compris de l'ensemble des animations, des éléments visuels, de la musique et de l'approche de sonorisation. Pour cette phase, les produits livrables comprendront :

- L'organisation de **réunions et d'ateliers de travail** avec la CCN pour aider à la production de la trame sonore, de l'environnement sonore y compris des effets

spéciaux, de la narration et des voix hors champ, des animations et effets visuels, de l'approche d'éclairage, etc.

- La présentation à la CCN de **bandes vidéo de prévisualisation** qui représentent le contenu « tel que vu » sur l'édifice du Centre. De telles bandes vidéo seront présentées à plusieurs reprises au cours de l'étape de production au fur et à mesure que seront créées les diverses scènes et les séquences du spectacle. Elles seront accompagnées de maquettes musicales et d'effets sonores représentatifs de l'ambiance sonore. La CCN formulera ses commentaires qui devront être intégrés dans les bandes finales de prévisualisation. Plusieurs versions des **bandes vidéo de prévisualisation** pourraient être nécessaires.
- La présentation de **bandes vidéo de prévisualisation finales** qui représentent la version définitive du spectacle tel que présenté sur l'édifice du Centre. Ces bandes vidéo devront être accompagnées des trames musicales et sonores définitives du nouveau spectacle (cependant, le mixage sonore final se fera sur la colline du Parlement lors de l'étape d'intégration).

Il convient de rappeler que plusieurs versions des **bandes vidéo de prévisualisation** devront probablement être présentées avant d'obtenir l'approbation finale de la CCN.

6.7 Intégration, lancement et remise des fichiers du spectacle

Au cours de cette phase, l'Équipe artistique se rendra dans la région de la capitale pour procéder à l'**installation et à l'intégration** du spectacle sur la colline du Parlement. Cette phase comprendra :

- La **présence du personnel technique de l'Équipe artistique** au cours de l'étape d'installation pour **superviser l'ensemble de l'installation, de l'installation des systèmes de régie technique, des ordinateurs et réseaux, des contrôles de l'éclairage et de la sonorisation, pour procéder à l'alignement des projecteurs vidéo, au mappage, aux corrections géométriques et aux vérifications des systèmes vidéo.**
- Effectuer la **vérification de tous les systèmes.**
- **Charger tous les contenus** dans le système (audio, vidéo, etc.).
- Ceci sera suivi d'**une programmation par l'Équipe artistique sur place qui comprend le mixage sonore, l'alignement visuel et le rendu final, la conception et la programmation finale de l'éclairage, la conception et la programmation finale des effets spéciaux, et la programmation finale de toutes les commandes du spectacle pour le bon déroulement de la nouvelle production.**

La programmation sur place se fera en soirée sur la colline du Parlement et prendra vraisemblablement un **minimum** de sept journées de travail. D'après son expérience, la CCN recommande que l'intégration de la vidéo et de l'éclairage se fasse en premier, avant le mixage sonore sur le site.

Dans le cadre de cette intégration sur le site, l'Équipe artistique aura aussi préparé des versions du spectacle contenant les capsules ajoutées pour les versions 2016 et 2017 (bien qu'elles ne seront pas présentées avant l'année suivante).

L'intégration se conclura par un **visionnement par le client** de la version finale de la production. Il faudra compter au **minimum** deux soirées de visionnement. Un premier visionnement aura lieu lors du début d'une soirée d'intégration (p. ex. à 22 h) pour s'assurer qu'au besoin, la présentation pourra être visionnée plus d'une fois pas la CCN. Après les présentations, la CCN préparera et formulera des commentaires, et l'Équipe artistique les intégrera au cours du reste de la soirée. Le lendemain, la CCN retournera pour un autre visionnement en début de soirée. Ceci permettra à la CCN de visionner la présentation plus d'une fois si nécessaire. Après la présentation, tout commentaire additionnel sera préparé et formulé par la CCN et intégré par l'Équipe artistique au cours du reste de la soirée.

Après l'intégration du nouveau spectacle, la CCN amorcera une période de répétitions avec les responsables de la présentation du spectacle afin qu'ils se familiarisent avec les opérations d'installation, de présentation et de démontage du spectacle pour la saison à venir.

La **première** de la version 2015-2019 du spectacle aura lieu en juillet 2015. L'Équipe artistique doit être disposée à participer à **des événements média de préancement ou de reportages** qui se tiendront dans la région de la capitale qui précéderont l'inauguration du spectacle et sa grande première..

Après la première du spectacle, l'Équipe artistique remettra une copie de tous les fichiers et documents finaux du spectacle, y compris :

- **Les manuels d'exploitation** qui comprennent la marche à suivre pour l'installation et le démontage, les signaux de déclenchement d'éclairage et des références photographiques pour chaque signal, les notices techniques d'utilisation et un guide de diagnostic de panne. Ces manuels seront présentés à la CCN en version provisoire aux fins de commentaire. À la suite de commentaires, l'Équipe technique mettra à jour les manuels pour en faire des versions finales.
- Une **copie finale du mixage audio multipiste**.
- Les **fichiers finaux du contenu vidéo, de la programmation de l'éclairage et les fichiers d'autres effets**.
- Les **fichiers maîtres du spectacle et les fichiers maîtres de production** (le type de fichier dépendra du logiciel utilisé par l'Équipe artistique, p. ex. Final Cut Pro, AfterEffects ou autre) et les dossiers de travail.
- **Des disques durs clonés à l'aide de Ghost** pour les ordinateurs de secours.
- Une **bibliothèque de tous les manuels d'exploitation** qui sera chargée dans l'ordinateur pilote.
- Un **aide-mémoire des adresses IP** de tous les dispositifs du réseau.
- Un **plan DMX complet de l'installation, par groupe et par dispositif**.

- **Une vidéo HD du spectacle au complet tel que vu sur la colline du Parlement (point de vue unique acceptable) à titre de référence visuelle et d'éclairage.**

7.0 ÉCHÉANCIER DE PROJET

La CCN a déterminé que les jalons * suivants et les dates constitueraient le cadre de l'échéancier décrit dans le présent cadre de référence.

Phase contractuelle :

Attribution du Contrat 20 décembre 2013

Démarrage :

Réunions de démarrage Semaine du 13 au 17 janvier 2014

Recherche et développement du concept :

Présentation du rapport sur le concept du spectacle 14 février 2014

Scénarisation, scénarimages et consultations :

Scénario et scénarimage préliminaires	21 mars 2014
Consultations et groupes de discussion	5 au 23 mai 2014
Scénario et scénarimage finaux	20 juin 2014
Test de projection et de conceptions visuelles	Août 2014 (les dates précises restent à confirmer par la CCN et l'Équipe artistique)
Conceptions visuelles finales	29 août 2014

Conception technique préliminaire :

Remise du document de conception technique préliminaire 21 mars 2014

Conception finale :

Remise du document de conception technique finale 11 juin 2014

Production :

Ébauche de vidéo de prévisualisation (illustrant 100 % du spectacle en forme d'ébauche) 12 décembre 2014

Bande vidéo de prévisualisation finale, approuvée 20 avril 2015

Intégration, première, remise des fichiers du spectacle :

Installation d'infrastructure	30 mars au 1 ^{er} mai 2015
Intégration	4 au 15 mai 2015
Visionnement par le client, approbation finale	18 au 22 mai 2015
Répétitions	25 au 29 mai 2015
Version provisoire du manuel d'exploitation	1 ^{er} juin 2015
Remise de tous les fichiers finaux du spectacle	5 juin 2015
Répétitions	6 et 7 juillet 2015
Version finale du manuel d'exploitation et schéma technique	4 juillet 2015
Première du spectacle	8 juillet 2015

* Dates sujettes à modification à la discrétion de la CCN.

8.0 EXIGENCES DU CONCOURS

Phase 1 du processus de sélection – Demande de qualification (par la CCN)

- À cette phase-ci du concours, vous devez constituer votre Équipe artistique (qui doit comprendre, à tout le moins, un producteur/réalisateur, un gestionnaire de projet, un directeur artistique, un compositeur ou arrangeur, un scénariste, un concepteur visuel ou animateur, un directeur technique, un concepteur d'éclairage, un concepteur de sonorisation, un concepteur de projection, un concepteur technique et un programmeur de serveur média) et désigner un chef d'Équipe.
- Vous devez présenter l'expérience et les qualifications de votre Équipe, expliquer ce que sera le rôle de chaque membre de l'Équipe dans la réalisation de ce projet, et dire quelle est votre compréhension de la portée des travaux. Veuillez consulter l'article 10 pour des détails sur cette présentation.
- Vous devez inclure une lettre d'engagement qui atteste que toute personne ou entreprise nommée dans la proposition est consentante et disponible pour accomplir les tâches désignées pour la durée du contrat.
- Le comité d'évaluation examinera et cotera les présentations, et sur la base des meilleures notes recommandera environ trois (3) finalistes.
- Il n'y aura aucun paiement pour les présentations à la phase 1.

Phase 2 du processus de sélection – Demande de proposition (par PCH)

- Les équipes finalistes seront invitées à développer un concept de création, soutenu par une approche technique, inspiré des orientations fournies par la CCN.
- Les finalistes devront présenter un budget global et détaillé, et s’assurer que le concept proposé puisse être produit et réalisé en respectant ce budget.
- À cette étape, tout le personnel de soutien de l’Équipe, ou les sous-traitants et experts-conseils devront être identifiés.
- Le comité d’évaluation examinera les propositions et désignera un gagnant.
- L’équipe gagnante se verra accorder un contrat.

Si votre équipe est retenue comme finaliste à la phase 1, vous serez invité à :

- Participer à un atelier de travail **obligatoire** d’une demi-journée aux bureaux du PCH à Gatineau où on remettra aux finalistes les documents d’orientation technique et de concept du spectacle.
- Élaborer, dans un délai d’un (1) mois, un concept de création assorti d’une approche technique. Les concepts de création doivent comprendre la production d’une courte séquence vidéo (minimum de 30 secondes) pour démontrer votre capacité à produire un spectacle qui s’adresse à la fibre émotive des spectateurs, et qui repose sur la maîtrise de l’art du conte, une approche cinématographique et des éléments visuels de la plus haute qualité.
- Préparer une présentation écrite de votre concept et démontrer sa faisabilité sur le plan technique.
- Présenter en personne votre proposition et votre séquence vidéo aux bureaux du PCH à Gatineau. Il est actuellement prévu que les présentations ce tiendront au début décembre 2013 (les dates précises sont à déterminer).

Il faut noter qu’une fois le processus de concours transféré au ministère du Patrimoine canadien, suivant l’adoption de la **Loi n^o 1 sur le Plan d’action économique de 2013**, (projet de loi C-60), L.C., 2013, c. 33, (la « **Loi** ») mettant en œuvre le budget fédéral 2013, lequel stipule que le mandat de la Commission de la capitale nationale lié aux manifestations et aux activités est transféré au ministère du Patrimoine canadien, les instructions, clauses et conditions uniformisées seront appliquées telles qu’elles sont énoncées dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d’achat \(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat\)](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

9.0 RÉTRIBUTION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Lors de la phase 2 – demande de proposition, les équipes finalistes recevront chacune une somme de 5 000 \$, taxes comprises, pour élaborer leurs concepts et leurs documents de présentation et pour les proposer.

En outre, les équipes finalistes se verront rembourser jusqu'à 2 500 \$, taxes comprises, en frais de déplacement pour trois membres de l'équipe pour deux séjours à Gatineau. Des pièces justificatives et un sommaire des dépenses seront exigés. Les dépenses doivent être admissibles en vertu des lignes directrices du gouvernement du Canada en cette matière et se limiteront au kilométrage, au stationnement, au déplacement en avion (classe économique) ou en train, aux taxis, aux frais d'hôtel et aux repas.

10.0 PHASE 1 – PROPOSITIONS ET ÉVALUATION

10.1 Propositions pour la phase 1

Les Propositions pour **la phase 1** serviront à évaluer la compréhension qu'a le Soumissionnaire du projet, ses méthodes de travail et son expérience. C'est la première phase d'un concours en deux temps.

Les propositions pour **la phase 1** doivent comprendre les éléments suivants :

- a. Compréhension de la portée des travaux
 - i. Décrivez, dans vos propres mots, votre compréhension de la portée des travaux nécessaires pour concevoir et produire le spectacle son et lumière 2015-2019 sur la colline du Parlement (qui comprend les capsules de contenu pour les éditions 2016 et 2017 – voir l'article 4.2). Dans cette description, dites-nous comment l'Équipe que vous proposée sera en mesure de créer un spectacle émouvant et inspirant, à la fine pointe de la technologie, empreint de signification grâce à la maîtrise de l'art du conte, à une approche cinématographique, à une trame sonore et musicale engageante et à des animations et effets visuels de la plus haute qualité.
 - ii. L'édifice du Centre servant de toile de projection, le nouveau spectacle doit être exact et sensible à la dimension historique, refléter le pays et l'ensemble de sa population, et de la plus haute qualité de réalisation. Décrivez comment votre équipe entrevoit la production d'un spectacle digne d'être présenté sur les édifices du Parlement du Canada.

- iii. Donnez un aperçu de votre compréhension des droits et des licences nécessaires, et des tarifs et/ou droits d'auteur qui seront exigibles.

b. Expérience et qualifications

- i. Présentez-nous l'entreprise qui dirigera l'Équipe artistique proposée, les organismes pouvant lui offrir un soutien, et le nombre d'années en affaires.
- ii. Présentez un organigramme de la structure proposée pour l'exécution de ce Contrat. L'organigramme doit clairement identifier les principaux intervenants dans l'équipe de projet, leurs rôles, et la structure des rapports de travail qui permettra de mener à bien la réalisation du projet.
- iii. Fournissez une description professionnelle, y compris le nombre d'années d'expérience, de chaque membre principal de votre équipe de projet. Il est attendu des Soumissionnaires d'avoir au sein de leur équipe les professionnels suivants :
 - producteur/réalisateur, avec un minimum de 10 ans d'expérience;
 - gestionnaire de projet, avec un minimum de 10 ans d'expérience;
 - directeur artistique, avec un minimum de 10 ans d'expérience et capable de diriger une Équipe artistique multi disciplinaire pour la production d'un spectacle au contenu exceptionnel;
 - compositeur / arrangeur musical et audio, avec un minimum de 10 ans d'expérience dans la création de trames musicales engageantes et en environnements sonores de la plus haute qualité;
 - scénariste(s) francophone et anglophone avec un minimum de 10 ans d'expérience, en mesure de produire des scénarios engageants à caractère cinématographique correspondant à la nature historique de ce programme. Comme il a été mentionné, c'est là un domaine d'expertise sur lequel la CCN souhaite vraiment mettre l'accent pour la production 2015-2019. Les soumissionnaires doivent inclure des exemples (extraits) de textes déjà produits. Ces exemples devraient illustrer la capacité d'écrire des scénarios qui s'adressent à la fibre émotive, qu'ils soient de nature didactique ou d'interprétation. Une expérience des sujets de nature historique serait un atout. Il est prévu qu'un ou une scénariste (anglophone ou francophone) soit désigné comme scénariste principal et qu'il soit identifié ainsi par le soumissionnaire dans sa proposition;
 - chercheur(s) avec un minimum de 5 ans d'expérience. Comme il est indiqué à l'article 4.1, la nouvelle production racontera l'histoire de notre nation en nous faisant découvrir des personnages, des réalisations et des événements importants de notre histoire. Les chercheurs devraient avoir l'expérience de cette approche pour assurer que la nouvelle édition du

spectacle soit exacte sur le plan historique, équilibrée, reflète l'ensemble de la nation et soit riche en contenu;

- concepteur(s) / animateurs(s) avec un minimum de 5 ans d'expérience. Veuillez inclure des exemples ou un portfolio de conceptions ou d'animations réalisées. Pour la production 2015-19, la CCN souhaiterait inclure des animations de haute qualité artistique et de divers styles qui permettent de créer un univers visuel enrichi. Les portfolios devraient démontrer tant la qualité que le registre de conception;
- directeur technique, avec un minimum de 10 ans d'expérience;
- concepteur d'éclairage, avec un minimum de 10 ans d'expérience;
- concepteur de sonorisation, avec un minimum de 10 ans d'expérience;
- concepteur de projection, avec un minimum de 10 ans d'expérience;
- concepteur technique, avec un minimum de 10 ans d'expérience;
- programmeur de serveur média, avec un minimum de 5 ans d'expérience.

Les curriculum vitæ (CV) à jour de chacun de ces membres de l'Équipe doivent aussi figurer en annexe de votre Proposition.

Nota : pour la durée du présent Contrat, tout changement dans la composition de l'équipe proposée par le Soumissionnaire retenu sera sujet à approbation par la CCN. Les demandes de changement doivent être présentées à la CCN par écrit et être accompagnées du CV du suppléant proposé. La CCN se réserve le droit de refuser tout changement à la composition de l'Équipe artistique.

Comme il est expliqué dans le présent cadre de référence, la CCN entend créer une production à la fine pointe de la technologie qui soit à la hauteur des moyens techniques utilisés pour la présenter. Nous espérons innover dans le domaine son et lumière grâce à une (des) trame(s) narrative(s) engageante(s) qui fera vibrer les cordes sensibles et ira rejoindre la fibre émotive des spectateurs. Le spectacle comportera des trames sonores et musicales émotif et des éléments et effets visuels de la plus haute qualité. Les soumissionnaires devraient prendre en compte cette intention. Dans la mesure du possible, les Soumissionnaires pourraient songer à inclure des artistes de renom dans leurs équipes (cinéaste, producteur/réalisateur, scripteur, compositeur, musicien, etc.).

- iv. Une lettre d'engagement attestant que tout individu ou société dont le nom est mentionné sait qu'on évoque son nom dans la Proposition et qu'il est prêt et disponible afin de réaliser les tâches qui lui reviennent pendant toute la durée du Contrat.
- v. Décrivez trois (3) projets d'envergure et de nature semblables que vous avez menés à bien. Pour chaque projet, veuillez donner les renseignements suivants : titre du projet, date de réalisation, budget, lieu, description du projet, noms des membres de l'équipe et leurs rôles. Chaque description devra se limiter à deux

pages (simple face). Les illustrations, éléments visuels et les photographies sont en sus de cette limite de deux pages (les médias devraient être fournis sur DVD ou CD-ROM). La CCN exprime beaucoup d'intérêt pour des exemples qui sont pertinents sur le plan technique au spectacle son et lumière sur la colline du Parlement, et qui illustrent la maîtrise du conte dans une production multimédia.

- vi. Le nom, l'adresse courriel et les numéros de téléphone d'au moins trois (3) références professionnelles liées à des projets cités plus haut (10.1.b.v).

10.2 Exigences cotées pour la phase 1

Pour la phase 1, toutes les Propositions seront évaluées sur la base des exigences cotées et des critères d'évaluation qui suivent. Il importe de noter que pour franchir cette phase, les entreprises doivent obtenir une note minimale de 70 % pour chaque exigence. Si ces notes ne sont pas obtenues, la Proposition sera disqualifiée et aucune suite n'y sera donnée.

- a. Exigence cotée n° 1 : Compréhension de la portée des travaux (20 points, note minimale de 14 points exigée)
 - i. Compréhension de l'envergure du projet, y compris une description de la façon dont l'équipe proposée sera en mesure de créer un spectacle émouvant et inspirant, à la fine pointe de la technologie, empreint de signification grâce à la maîtrise de l'art du conte, à une approche cinématographique, à une trame sonore et musicale engageante et à des animations et effets visuels de la plus haute qualité (10 points);
 - ii. Expression de la vision de création d'un spectacle exact et sensible à la nature historique, qui refléter le pays et l'ensemble de sa population, et qui soit d'une qualité digne d'être présenté sur les édifices du Parlement du Canada (5 points);
 - iii. Compréhension des droits et des licences nécessaires, et des tarifs et/ou droits d'auteur qui seront exigibles (5 points).
- b. Exigence cotée n° 2 : Expérience et qualifications (95 points, note minimale de 63 points exigée, ainsi que note de passage pour chaque sous-exigence)
 - i. Expérience globale de l'entreprise responsable et des organismes de soutien (10 points);
 - ii. Compétences et expertise des membres de l'Équipe (55 points) y compris :
 - producteur/réalisateur, avec un minimum de 10 ans d'expérience (5 points);
 - gestionnaire de projet, avec un minimum de 10 ans d'expérience (4 points);
 - directeur artistique, avec un minimum de 10 ans d'expérience et capable de diriger une Équipe artistique multi disciplinaire pour la production d'un spectacle au contenu exceptionnel (6 points);

- compositeur / arrangeur musical et audio, avec un minimum de 10 ans d'expérience dans la création de trames musicales engageantes et en environnements sonores de la plus haute qualité (6 points);
 - scénariste(s) francophone et anglophone avec un minimum de 10 ans d'expérience, en mesure de produire des scénarios engageants à caractère cinématographique correspondant à la nature historique de ce programme. Les soumissionnaires doivent inclure des exemples (extraits) de textes déjà produits. Ces exemples devraient illustrer la capacité d'écrire des scénarios qui s'adressent à la fibre émotive, qu'ils soient de nature didactique ou d'interprétation. Une expérience des sujets de nature historique serait un atout. Il est prévu qu'un ou une scénariste (anglophone ou francophone) soit désigné(e) comme scénariste principal(e) et qu'il soit identifié(e) ainsi par le soumissionnaire dans sa proposition (total de 8 points : 5 points pour le scénariste principal, 3 points pour les autres);
 - concepteur(s) / animateur(s) avec un minimum de 5 ans d'expérience. Veuillez inclure des exemples ou un portfolio de conceptions ou d'animations réalisées. Pour la production 2015-19, la CCN souhaiterait inclure des animations de haute qualité artistique et de divers styles qui permettent de créer un univers visuel enrichi. Les portfolios devraient démontrer tant la qualité que le registre de conception (6 points);
 - chercheur(s) avec un minimum de 5 ans d'expérience. Comme il est indiqué à l'article 4.1, la nouvelle production racontera l'histoire de notre nation en nous faisant découvrir des personnages, des réalisations et des événements importants de notre histoire. Les chercheurs devraient avoir l'expérience de cette approche pour assurer que la nouvelle édition du spectacle soit exacte sur le plan historique, équilibrée, reflète l'ensemble de la nation et soit riche en contenu (3 points);
 - directeur technique, avec un minimum de 10 ans d'expérience (5 points);
 - concepteur d'éclairage, avec un minimum de 10 ans d'expérience (3 points);
 - concepteur de sonorisation, avec un minimum de 10 ans d'expérience (3 points);
 - concepteur de projection, avec un minimum de 10 ans d'expérience (2 points);
 - concepteur technique, avec un minimum de 10 ans d'expérience (2 points);
 - programmeur de serveur média, avec un minimum de 5 ans d'expérience (2 points).
- iii. Capacité de l'équipe proposée de créer un spectacle chargé de sens, qui rejoigne la fibre émotive des spectateurs, qui propose un traitement équilibré et sensible de l'histoire du Canada par une maîtrise de l'art du conte, une approche cinématographique, une trame sonore et musicale engageante et des animations et effets visuels de la plus haute qualité (10 points);
- iv. Expérience en réalisation de productions multimédia d'envergure, y compris le niveau de responsabilité, l'ampleur et la nature des événements comme indiqué

dans les trois exemples de projets. Les exemples devraient démontrer la capacité devra raconter des récits dans un contexte de production multimédia pertinent au spectacle son et lumière (15 points);

- v. Recommandations professionnelles (5 points).

Nota : La CCN se réserve le droit d'auto-référence.

Les exigences cotées seront évaluées en fonction des critères suivants :

CRITÈRES D'ÉVALUATION
Excellent. Dépasse toutes nos exigences (100 % du facteur pondéré)
Réponse solide. Satisfait entièrement nos exigences (80 % du facteur pondéré)
Niveau minimum acceptable. Respecte nos exigences de base (70 % du facteur pondéré)
Ne répond pas à nos attentes de base (50 % du facteur pondéré)
C'est une réponse, mais elle ne correspond pas à nos besoins (20 % du facteur pondéré)
La réponse est totalement inacceptable ou l'information essentielle est absente (0 % du facteur pondéré)

Environ Trois (3) soumissionnaires qui auront obtenu au moins 80,5 points à la phase 1 seront invités à élaborer un concept de création soutenu par une approche technique basés sur les documents d'orientation fournis par la CCN. Voir l'article 8.0 plus haut.

11.0 DATES CLÉS DU CONCOURS

Date limite pour la réception des soumissions pour la phase 1 : lundi le 30 septembre 2013 à 15 h, heure d'Ottawa.

Annnonce des finalistes qui passeront la **phase 2** : avant le 11 octobre 2013.

Atelier d'orientation d'une demi-journée pour les finalistes au siège social du PCH à Gatineau : 24 octobre 2013.

Présentations par les finalistes : semaine du 2 au 6 décembre 2013.

Attribution du contrat : avant le 20 décembre 2013.

Annexe 1 - Formulaire de droits d'auteur et droits moraux

Dossier d'appel d'offres: NG237 – Spectacle son et lumière 2015-19 sur la colline du Parlement

CESSION ET ABANDON DE DROITS

Je, _____ en considération sur le projet de concevoir et de produire un nouveau spectacle son et lumière 2015-19 sur la colline du Parlement pour la Commission de la capitale nationale (la "CCN"), transfère et cède par les présentes à la CCN tous les droits, titres et intérêts que je pourrais avoir dans la propriété du droit d'auteur de tous les ouvrages créés relativement au projet (les "ouvrages").

En outre, je consens par les présentes à renoncer en faveur de la CCN à tous les droits moraux que je pourrais avoir, actuellement et dans l'avenir, aux termes de la Loi sur le droit d'auteur ou de toute autre loi applicable, à titre de créateur ou d'auteur des ouvrages. Je reconnais que par cette renonciation à mes droits moraux j'autorise la CCN à transformer, à modifier et à altérer les ouvrages à sa discrétion, en toute liberté, c'est-à-dire sans me consulter ou me demander mon consentement. Je conviens que la présente renonciation s'appliquera à l'avantage des successeurs, des cessionnaires et des ayants droit de la CCN.

J'ai l'âge majeur et le droit de contracter en mon propre nom. J'ai lu les paragraphes ci-dessus et je comprends leur teneur. La présente renonciation sera obligatoire pour mes héritiers, mes représentants et mes ayants droit.

Datée ce _____ jour de _____ 2013.

Signature

Imprimer le nom